

## Premier séminaire d'AIP2-France

### La participation des exclus : Pourquoi ? Comment ?

**Lundi 11 octobre 2010  
Hôtel de Ville de Paris**

#### Un constat préoccupant

En matière de participation publique, certains individus ou catégories d'individus sont, quasi absents. Ces publics « silencieux » sont très divers. Aussi, AIP2-France s'intéresse-t-elle au cas général des « personnes en situation d'exclusion sociale », à savoir celles qui connaissent des difficultés d'insertion sociale, liées principalement à leur situation économique mais aussi dues à d'autres facteurs « cumulatifs » ou indépendants (non-maîtrise de la langue française, difficultés familiales, échec scolaire ou professionnel, âge, etc.).

En effet, le « handicap » social a, sans aucun doute, les conséquences les plus lourdes pour la participation publique : il conduit à éloigner, voire à exclure de la discussion publique, quand elle existe, des individus ou des populations directement concernés par les projets faisant l'objet de processus de concertation. C'est particulièrement le cas dans les opérations de rénovation urbaine qui se déroulent sur des territoires où les « exclus » sont particulièrement nombreux.

Ce constat est préoccupant. Il montre que la participation pourrait, dans certains cas, aller à l'encontre de ce qu'elle recherche en renforçant l'exclusion des plus fragiles du dialogue public.

A l'heure où la crise économique fragilise encore un peu plus des groupes sociaux entiers et en cette année européenne de *lutte contre la pauvreté et l'exclusion*

#### **AIP2-France**

**L'Association internationale pour la participation publique** a pour but l'échange et la réflexion dans le but de développer, de partager et de promouvoir des méthodologies efficaces en matière de participation publique.

Réunissant des praticiens, professionnels, associatifs ou élus, AIP2-France s'inscrit dans un réseau international présent dans 19 pays (*International association for public participation – IAP2*), dont elle partage et diffuse les valeurs.

AIP2-France

Association loi 1901

Siège social : 206, rue La Fayette, 75010 Paris

Tél. : 01 55 26 97 40 – Fax : 01 40 05 13 70

<http://aip2france.wordpress.com>

*sociale*, la question de la participation des exclus nous semble prioritaire. Elle constitue un des enjeux majeurs actuels de la participation publique.

### Un enjeu pour la démocratie

L'enjeu de la participation des exclus est central pour la question démocratique : que serait une démocratie qui exclurait du dialogue public les plus fragiles en mettant en place une sorte de « sélection par la précarité » comme le suffrage censitaire effectuait une sélection parmi les citoyens en n'accordant le droit de vote qu'à ceux qui payaient l'impôt ?

En outre, en vertu de l'adage « qui peut le plus, peut le moins », AIP2-France part du postulat que tout ce qui sera fait pour favoriser la participation des exclus bénéficiera également aux autres publics peu ou pas présents (pour d'autres motifs, tenant à des facteurs davantage individuels) dans les dispositifs de démocratie participative.

Par ailleurs, AIP2 est convaincue que les solutions dégagées pour favoriser la participation des personnes en situation d'exclusion sociale pourront, plus généralement, dessiner des pistes pour l'amélioration des méthodes de concertation et de débats publics dans leur ensemble.

AIP2 pose pour principe que *la participation des personnes en situation d'exclusion doit être une valeur fondatrice de la démarche-même* qui conduit à consulter les citoyens.

Intégrer les personnes qui sont, au départ, les plus éloignées du débat public et des processus de discussion n'est pas un luxe : ce doit être une exigence première dans la mise en place d'un processus de concertation parce que c'est une condition de la réalité et de la sincérité de celui-ci. Sans les faibles, les fragiles et les précaires, la discussion publique n'est qu'une aimable conversation qui a toutes les chances de ne pas aborder les questions cruciales.

AIP2-France associe trois catégories d'enjeux à la participation des exclus aux processus de concertation :

- un enjeu éthique car la participation au fonctionnement de l'espace public est le début d'une réponse à l'exclusion
- un enjeu politique face à des élus parfois réticents à cette pratique démocratique qu'ils maîtrisent ou comprennent mal),
- un enjeu technique consistant à enrichir et rendre plus efficaces les processus de concertation pour renforcer (mais aussi grâce à) la présence des plus fragiles.

### Des recommandations pour contribuer à l'amélioration des pratiques

AIP2-France est une association de praticiens de la participation publique. Son action vise à favoriser l'échange entre les acteurs notamment les professionnels, organiser le dialogue autour des méthodes, promouvoir les meilleures pratiques.

Des expériences, des réflexions, ont déjà été menées çà et là, en France ou ailleurs en matière de participation des exclus.

AiP2-France a repéré quelques-unes qui semblent particulièrement intéressantes pour faire avancer notre réflexion sur les méthodes et les pratiques afin de trouver des pistes concrètes de travail et de progrès qui seront proposées sous la forme de recommandations en direction des praticiens de la participation.

Ainsi, le 11 octobre prochain, à l'Hôtel de Ville de Paris, AiP2-France réunira une cinquantaine d'acteurs investis dans ces questions ou concernés par elles, pour une demi-journée de séminaire.

Le séminaire sera organisé autour de deux questions principales qui, dans leur énoncé, sont volontairement simples, voire naïves - du moins pour les spécialistes - mais c'est bien ainsi qu'elles se posent sur le terrain :

1. Comment inviter les publics les plus fragiles à participer et les convaincre qu'ils sont légitimes à le faire ?  
Quelles méthodes employer ou faire évoluer pour favoriser la participation des exclus ? Quelles sont les personnes ou structures relais sur lesquelles s'appuyer ? Comment rendre la démocratie participative plus attractive pour les publics exclus ?
2. Comment parvenir à une participation effective et durable des exclus aux processus de participation ?  
Comment organiser le dialogue et l'action commune dans un groupe socialement hétérogène ? Comment donner à tous et notamment aux populations défavorisées, les moyens de débattre en connaissance de cause et de participer de manière effective ? Comment valoriser les enjeux de la participation particulièrement pour les populations les plus défavorisées ?

Ces deux ensembles de questions seront abordés au cours de l'audition de 3 expériences emblématiques des progrès que l'on peut faire dans la participation des exclus aux processus de concertation et plus généralement au fonctionnement de l'espace public.

Ces auditions permettront d'identifier des « bonnes pratiques », de repérer des innovations, de comprendre les difficultés et les moyens mobilisés pour les surmonter.

Chaque expérience disposera d'un temps de présentation de 15 minutes suivi d'un temps de questionnement de 15 minutes.

A l'issue des trois présentations, un débat s'engagera avec l'ensemble des participants dans l'optique de dégager des lignes directrices, des éléments saillants, des points forts qui permettront à AIP2 de formuler quelques recommandations pour favoriser la participation des exclus aux processus de participation et au fonctionnement de l'espace public.

Contact : [charlotte.zuckmeyer@respublica-conseil.fr](mailto:charlotte.zuckmeyer@respublica-conseil.fr)